



**Décision n° 05/ 2015 / Direction**  
**Portant rattachement du service anesthésie**  
**Au pôle urgences, soins critiques du Groupe Hospitalier Est Réunion**

Le Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6146-1 et suivants,

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 janvier 2014 nommant Monsieur David GRUSON Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

Vu la décision n° 20/2013/Direction en date du 29 août 2013 portant composition des pôles administratifs et médicotechniques, et des pôles cliniques du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

Vu le compte rendu de la réunion du Directoire en date du 4 mai 2015 ;

Vu l'avis du Président de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 4 mai 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** A compter du 5 mai 2015, le service anesthésie du Groupe Hospitalier Est Réunion est rattaché au pôle urgences, soins critiques.

A la même date, ce service ne fera plus partie du pôle chirurgie.

Fait à Saint-Benoît, le 04 mai 2015,

Le Directeur,

David GRUSON



**Diffusion :**

Générale par voie d'affichage / Pôles cliniques / Directions fonctionnelles du GHER  
Trésorerie / Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion